



FUTURE LOI TRAVAIL : Episode 2

Juillet 2017

CE QUE VEUT MACRON LA FUSION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL : UN NOUVEAU CADEAU AU MEDEF !

Le regroupement de l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel, comité d'Entreprise et CHSCT en une seule ainsi que la suppression des Délégués Syndicaux DS :

- Minorer le rôle des CHSCT qui consacrent leurs actions à la prévention des risques, veillent à la santé des salariés, leur sécurité et conditions de travail et gênent quotidiennement le patronat de nos branches : le but étant d'éviter les procédures notamment judiciaires, car ils possèdent la personnalité morale et peuvent stopper les projets préjudiciables à la santé et à la sécurité des salariés **ce que les Patrons craignent.**
- Limiter l'action des délégués du personnel qui ont pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives relatives au salaire, à l'application du code du travail et aux conventions et accords. Les délégués du personnel peuvent également saisir l'inspection du travail.

D'importantes difficultés sont à prévoir pour obtenir la validation de congés, des augmentations individuelles, ... le rôle des DP est primordial pour accompagner les salariés.

Combien de suicides, burn out, dossiers de Harcèlement Moral dans les Entreprises... que Monsieur MACRON feint d'ignorer en voulant fusionner cette instance avec d'autres ?

- Restreindre le nombre d'heures de délégation pour empêcher la CGT d'aller à la rencontre des salariés et réduire le temps alloué pour leur défense.

Faut-il le rappeler : ce sont les rencontres des salariés sur le terrain qui permettent de connaître les vraies conditions de travail, ...

- Mettre fin au rôle de négociateur du délégué syndical et de façon plus générale diminuer le nombre des élus en entreprise

L'objectif prioritaire d'un patronat inféodé au président MACRON : Réduire les contre-pouvoirs en entreprise et professionnaliser le syndicalisme. Accessoirement réduire les coûts...



CE QUE LA CGT REVENDIQUE

- Conserver chacune des instances qui ont leurs propres prérogatives afin de **mieux défendre les salariés**.
- Renforcer le rôle de chacune de ces instances avec :
 - La création de CHSCT de sites pour mieux **aborder dans leur globalité les problématiques locales** là où elles doivent être posées...
 - Le renforcement du rôle du CE avec la possibilité de **suspendre toute procédure de licenciement et un vrai droit d'intervention sur les orientations économiques et stratégiques de l'entreprise**.
 - Que le DS soit le seul interlocuteur syndical à négocier les accords **pour un véritable progrès social**.
 - Le renforcement du nombre et des missions des représentants des salariés dans les Conseils d'administration afin qu'ils puissent **peser réellement sur les décisions prises en Conseil d'Administration**.

Ça pique! par Babouse

LA RÉPUBLIQUE APAISÉE



**La FUSION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL
EST UN REcul SOCIAL**

**Défendons le Maintien des Instances syndicales et la liberté de se syndiquer.
Participons à la lutte contre la future loi travail, le 12 septembre 2017 !**